

PRODUCTS TECHNIQUES

industrie / bâtiment / collectivité

www.socodif-chimie-industrie.fr



PRODUITS PHYTOSANITAIRES

716 - DESHERBANT SELECTIF PELOUSE



TERSOL GAZON

"Désherbant sélectif des gazons de graminées"

PROPRIÉTÉS

- 100 % systémique.
- Efficace sur la totalité des mauvaises herbes dicotylédones.
- Excellent rapport qualité/prix sur gazons très infestés.



UTILISATION

Désherbage des gazons d'ornement nus ou arborés, pelouses, terrains de sport et golfs.

CARACTERISTIQUES

360 g/l de 2,4-MCPA sous forme de sels de sodium et de potassium.
30 g/l de Dicamba sous forme de sels de sodium et de potassium.
A.M.M. n° 7900323 de Phyteurop. (1) (1) : déposé PFC
Classement Xi

MODE D'ACTION / EFFICACITÉ

Les deux matières actives sont absorbées par les feuilles des mauvaises herbes, puis véhiculées dans les plantes par la sève (action foliaire systémique).
Le Dicamba possède également une action racinaire.
Ainsi, **« 716 »** détruit la quasi-totalité des mauvaises herbes dicotylédones annuelles et vivaces, et tout particulièrement, celles à enracinement profond. Il élimine pissenlit, trèfle, plantain, marguerite, pâquerette, liseron, etc.

« 716 » est parfaitement sélectif vis à vis de la très grande majorité des espèces de graminées entrant dans la composition des gazons. Il peut être appliqué dès la première année d'installation sur un gazon bien implanté.

DOSES ET USAGES HOMOLOGUES

- Désherbage des gazons de graminées : 6 l/ha



407, Avenue St-Baldou – B.P. 60096 – 84303 CAVAILLON CEDEX - Tél. 04 90 71 40 78 - Télécopie 04 90 78 39 34
S.A.S au capital de 105 000 € / Siret 314 777 616 00033 / Code APE 2041Z





716 - DESHERBANT SELECTIF PELOUSE



TERSOL GAZON
"Désherbant sélectif des gazons de graminées"

MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation :
De mars à octobre, mais de préférence au printemps par temps poussant après la 2ème ou 3ème tonte, ou bien au début de l'automne.

2) Doses d'emploi préconisées :
4 à 6 l/ha dans 300 à 700 l d'eau selon le degré d'infestation, soit 40 à 60 ml dans 3 à 7 l d'eau pour traiter 100 m².

3) Précautions d'emploi :
- Traiter à basse pression (2 à 3 bars) en évitant tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les feuilles des plantes voisines.
- Ne pas traiter par forte chaleur, en période de gel, de vent ou de pluie.
- Ne pas arroser dans la journée qui suit le traitement, ne pas tondre ou faucher dans la dizaine de jours suivant l'application.
- Ne pas utiliser les trois coupes suivant le traitement pour la confection de compost.
- Traiter au moins 3 jours après une tonte.



407, Avenue St-Baldou – B.P. 60096 – 84303 CAVAILLON CEDEX - Tél. 04 90 71 40 78 - Télécopie 04 90 78 39 34
S.A.S au capital de 105 000 € / Siret 314 777 616 00033 / Code APE 2041Z